

Conseil Communal
Aigle



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU 20 JANVIER 2021 - HALLE DES GLARIERS, AIGLE

Présidente : Mme Catherine KRUMEL
Secrétaire : Mme Véronique DELADOEY
Scrutateurs : Mme Dominique CHESSEX
M. Frédéric DECOSTERD
Huissier : M. Albert BERTHOLET

1. APPEL, ADOPTION PV ET COMMUNICATIONS

1.1 APPEL

L'appel fait constater la présence de 56 Conseillers (13 excusés, 1 démission). Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

1.2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme la Présidente espère que chaque Conseiller souhaitant l'envoi des documents par mail a bien reçu un ordre du jour avec le point 7. Elle porte les modifications suivantes :

- Ajout du point 6.3 : interpellation de l'Entente Aiglonne « annulation des contrôles dentaires 2020-2021 »
- Modification du point 7 : d'entente avec M. le Conseiller VACHERON, il ne s'agira pas d'un rapport, mais d'une communication par la commission de l'EEG.

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour :

M. Fabrice **COTTIER** (PLR) souhaite savoir pour quelle raison le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020 n'est pas à l'ordre du jour.

Mme la Présidente répond qu'il y a eu un problème avec le programme sur lequel le procès-verbal est saisi. Il mélangeait les points et les pages n'étaient pas dans l'ordre. Cela a été rectifié vendredi 15 janvier. Malheureusement, l'ordre du jour de cette séance était déjà parti.

L'ordre du jour n'appelle pas d'autre commentaire, au vote, **il est adopté à l'unanimité** des membres

présents, tel que modifié et complété.

1.3 COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Carnet noir : l'Assemblée est priée de se lever pour respecter une minute de silence à la mémoire de

M. Jean-Marc AUBERT, Conseiller socialiste de 1998 à 2011, décédé le 4 janvier 2021 ;

M. Philippe TILLE, Conseiller libéral de 1994 à 2004, Président du Conseil communal en 1998 et oncle de M. Stéphane TILLE, décédé le 9 janvier 2021.

Courrier : à mi-décembre, le Conseil communal a reçu un courrier de la Fanfare Municipale d'Aigle qui annonce qu'elle ne fera pas sa soirée annuelle et que la situation, comme dans toutes les sociétés locales, est très difficile.

L'Assemblée compte dès à présent, 56 membres suite à l'arrivée de M. le Conseiller Cyril ZOLLER qui s'était annoncé avec du retard.

Démissions :

- En date du 18 décembre 2020, Mme la Conseillère Danielle MARTIN a annoncé sa démission au sein du Législatif avec effet au 1er février 2021. Mme la Présidente lui souhaite d'ores et déjà ses meilleurs vœux pour la suite.
- En date du 6 janvier 2021, Mme la Conseillère Fabienne LAROSA a annoncé sa démission avec effet immédiat.

Le parti socialiste devra assermenter deux personnes lors de la prochaine séance.

Réponse à M. MAYOR concernant la salle : il est certainement plus adapté de faire les séances de Conseil dans une autre salle, malheureusement, seule la salle des Glariers correspond aux demandes sanitaires. La salle de gym serait assez grande, cependant, elle doit être à nouveau prête le lendemain matin pour les écoles. Il n'est donc pas possible de siéger, en sachant qu'il faut protéger le sol, tout désinfecter. Mme la Présidente tient à remercier Mme RIME d'avoir fait en sorte qu'il fasse plus chaud ce soir dans cette salle des Glariers. Les conditions ne sont pas optimales, mais il est impossible de pouvoir siéger ailleurs.

Elections du 07.03.2021 : Mme la Présidente sollicite l'Assemblée pour qu'elle réserve cette date. Une convocation va être envoyée en bonne et due forme. Les candidats à la Municipalité et leur conjoint ne pourront pas être présents dans les salles de dépouillement.

1.4 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Mme Isabelle RIME, Municipale :

- **Vœux** : au nom de la Municipalité, Mme RIME présente les vœux pour la nouvelle année. Elle espère qu'elle sera plus douce que la précédente et voir la fin de cette crise sanitaire. Tout en respectant les décisions de chacun, elle ne peut qu'encourager à se faire vacciner afin de retrouver une normalité dans la vie de tous les jours.
- **Absence** : après plus de 22 ans de Conseil communal sans absence, M. le Syndic, à son plus grand

regret, a dû renoncer à être présent ce soir. Il va devoir subir un examen médical qui exige une prémédication et du repos. Heureusement, il reste en pleine forme. Il souhaite à tous une bonne séance de Conseil communal, avec des échanges constructifs et cordiaux.

- **Soutien aux commerçants** : la Municipalité a décidé de reconduire son soutien aux commerçants dans la même ligne que lors de la première pandémie, soit une réduction de 70% des loyers commerciaux des locataires de la commune, de novembre à fin janvier.
- **Crise sanitaire** : une organisation administrative des services communaux a été mise sur pied afin de protéger les collaborateurs, tout en répondant aux besoins des usagers. Deux équipes travaillent donc en alternance. La Municipalité reste attentive à privilégier les entreprises aiglonnes pour tous mandats, que ce soit au service des bâtiments ou des travaux. Elle collabore aussi avec le comité qui gère les bénévoles et surtout, elle est à l'écoute des besoins de la population qui, elle l'espère, n'hésite pas à lui demander de l'aide. Mme la Municipale Maude ALLORA va faire un retour sur la situation actuelle.

Mme Maude ALLORA, Municipale :

- **Point de situation social / Covid-19** : des contacts très réguliers avec les diverses associations qui œuvrent au niveau du social dans la commune ont été pris, à savoir, celles qui s'occupent de la distribution de denrées alimentaires ou du soutien aux personnes vulnérables. A ce jour, la situation est bien maîtrisée bien qu'elle soit tendue pour un certain nombre de personnes. Les différentes entités fonctionnent très bien et apportent de l'aide à tout un chacun qui en fait la demande. Par rapport aux nombres de dossiers RI et le fonctionnement du Centre social régional, une augmentation est observée au niveau du district à fin décembre 2020 : 1'345 dossiers ont été payés contre 1'274 à la fin décembre 2019, soit une augmentation de 71 dossiers. Pour la commune d'Aigle, il faut constater une stabilisation du nombre de dossiers depuis plusieurs mois à environ 345. De plus, il est à noter qu'aucun indépendant aiglon n'a demandé à bénéficier du RI depuis octobre 2020. Cela peut paraître surprenant par rapport à ce que montrent les médias dans les plus grandes villes romandes et cela pousse à une inquiétude qui est tout à fait compréhensible. Une des explications pourrait être le nombre de sans-papiers et de personnes sans domicile, heureusement nettement inférieure dans la région Chablaisienne. Bien que la situation actuelle ne montre pas une dégradation alarmante au niveau social et qu'elle semble être sous contrôle, cela reste une préoccupation importante pour la Municipalité qui mettra tout en œuvre pour pallier le manque si cela devenait nécessaire.

M. Grégory DEVAUD, Municipal :

- **Espace « chiens »** : suite à plusieurs demandes, regroupées également en association, la Municipalité a convenu de mettre à disposition la parcelle N° 276 aux chiens et leur propriétaire. Cet espace d'environ 400 m2 se situe vers l'ancien baraquement militaire et à proximité de la Grande-Eau. Les travaux seront entrepris par la commune d'Aigle pour un montant modique en termes d'investissement. Cette place sera utilisée uniquement pour gambader, lâcher les chiens entre eux.
- **Plantrac** : la commune a fait l'acquisition d'une piste BMX mobile. Au vu de l'énorme influence sur le site de l'UCI, l'acquisition d'une telle installation est une opportunité qui s'est présentée à la Municipalité. Le montant CHF 34'000.- a été pris dans le cadre du budget dédié au sport. Longue de 68 mètres, cette installation mobile pourra être déplacée sur différents sites des écoles, sportifs, ou encore sur des places publiques en saison, pour des animations, comme par exemple la place du Marché. Animations qui, vu l'affluence des jeunes cyclistes sur ces installations, permettront aussi de soutenir les commerçants, les cafés-restaurants environnants, grâce au soutien des parents qui attendent leur progéniture.
- **Activités sportives** : la commune a mis à contribution avec le coordinateur du sport, tout un programme en termes d'activités sportives. Comme déjà communiqué, la Municipalité a déployé, en collaboration avec l'Association pour la Jeunesse Aiglonne, l'ouverture de salles de sport, le samedi en fin de journée et le dimanche après-midi. Elle a validé également le remplacement d'une animation pour les aînés avec un partenaire externe. Un programme, en fonction des conditions sanitaires et déployé au printemps « je

bouge pour ma forme, je cours pour ma forme », sera encadré par le coordinateur sportif et un prestataire externe. L'objectif est un soutien au sport pour tous et à la jeunesse en particulier.

- **Plan directeur communal** : la consultation s'est déroulée en octobre dernier. 16 remarques ont été transmises à la Municipalité qui a synthétisé ces remarques et un rapport de restitution sera adressé à la Municipalité. Elle a reçu la semaine dernière, également en réponse à cette consultation, l'avis du Canton. En principe, le délai est de trois mois. M. DEVAUD veut bien comprendre que les conditions sanitaires empêchent un travail efficient au sein de l'administration cantonale, mais neuf mois après, la commune a enfin reçu ses considérations avec quelques petites précisions à adopter. Mais globalement, c'est un soutien du Canton. La Municipalité est en mesure, dans les prochaines semaines, d'établir un rapport de restitution puis un préavis qui lui sera présenté pour pouvoir proposer au Conseil, au printemps prochain, un examen et il l'espère, une validation de ce plan directeur communal qui lie les Autorités entre elles pour l'urbanisation. Tout cela sera réexpliqué dans le préavis ainsi que dans le cadre de la commission. On parle de la zone réservée du plan directeur communal, pour finir au plus tard le 30 juin 2022, avec une mise à l'enquête du plan général d'affectation. On est donc en bonne voie pour tenir nos objectifs et le calendrier.

M. Jean-Luc DUROUX, Municipal :

- **Démission** : après de nombreuses années d'activité, M. Adolphe Lüthi a donné sa démission du poste de contrôleur communal des champignons. Il a été chaleureusement remercié par la Municipalité pour son engagement. Dès le 1er janvier 2021, il est remplacé par M. Olivier Jacquemet, employé à la STEP d'Aigle, qui a suivi toutes les formations nécessaires à cette fonction.
- **Projet « Aide aux entreprises »** : à ce jour, 20.01.2021 – 17h00.
 - 119 sont actives
 - 9 ont été refusées (non inscrites au Registre communal des entreprises, hors du champ d'activité, doublon, etc.)
 - 2 sont en attente de validation ou n'ont pas finalisé la création de leur compte.

1'028 bons ont été émis pour une valeur de CHF 278'000.-, dont CHF 174'872.10 ont déjà été dépensés dans les commerces aiglons participants. Pour mémoire, le montant maximum est de CHF 1'000'000.-.

2. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

2.1 PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2020-11 DU LUNDI 2 NOVEMBRE 2020 RELATIF À LA MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU DE VÉLOS EN LIBRE-SERVICE (VLS)

M. Clément **REBER** (PLR) donne lecture d'une partie du rapport de la commission. Il ajoute que la commission était également composée de M. Pierre CALORE qu'il a omis d'ajouter dans la liste des Conseillers de la commission et il s'en excuse.

Mme la Présidente ouvre la discussion :

M. Stéphane **TILLE** (UDC) comprend que sur 17 stations, 14 seront situées sous gare. Considérant qu'il y aura des constructions dans le secteur de l'Avenue Veillon (cinq bâtiments vont être construits là-bas), qu'il y a l'église du Cloître avec ses paroissiens, serait-il possible de déplacer une station proche du Cloître, aux alentours du Château pour permettre aux gens d'y venir à vélo ?

M. Clément **REBER** répond qu'un élément a été soulevé lors de la commission, c'est la facilité avec laquelle les stations peuvent être déplacées ou créées puisque ce sont des stations qui se résument à un marquage au sol et un poteau avec une balise. C'est très bon marché à construire et à déplacer le cas échéant. Ce qui veut dire qu'il y a quand même une phase d'évaluation qui est prévue au début du projet et le prestataire va en permanence réévaluer le nombre de cycles qui sont à disposition aux différentes stations, la position de celles-ci, de façon à ce que le service soit optimum. Il ne peut pas savoir si, dans le projet initial, il y a assez de stations prévues sur gare, mais s'il faut imaginer dès le départ en déplacer quelques-unes, il faudrait voir avec la Municipalité. En tous les cas, c'est techniquement faisable, facile et bon marché.

Mme Anne **CROSET** (EA) : sa question porte sur le chapitre "*investissement de la ville*" à la page 2 du rapport. Il est dit que "*le coût annuel peut paraître élevé*" pour des questions d'entretien. "*En outre, le nombre de vélos est augmenté par les stations privées et celles du prestataire*". Elle avoue avoir de la peine à voir le lien logique entre ces deux éléments et elle souhaiterait avoir une explication sur ce point.

M. Clément **REBER** répond que la raison pour laquelle cela a été rédigé ainsi est parce que la question qui a été soulevée par un commissaire était celle-ci : "*n'est-ce pas un peu cher payé pour seulement 40 vélos ?*" et la réponse qui a été donnée, c'est qu'en réalité, il y aura 68 vélos ; car en plus des 40 qui sont dans les stations publiques, il y en a 28 qui sont sur les stations du prestataire et stations privées qui sont aussi accessibles à tous et qui complètent l'offre. C'était pour bien comprendre le total de la prestation obtenue pour ce montant-là.

Mme Anne **CROSET** déclare que le rapporteur fait de la paraphrase de son paragraphe et se permet d'insister ; elle ne voit pas en quoi les vélos des stations privées viendraient augmenter le coût considéré par la commission.

M. Grégory **DEVAUD**, Municipal, comprend la question par rapport à ce rapport entre l'investissement de base de la commune et une incompréhension entre les stations publiques et privées. Il faut comprendre ici qu'il y a un forfait de base pour le concept général de l'implantation du système et qu'ensuite, les installations privées sont financées directement par les privés en termes de marquage et de participation. Mais le forfait de base comprend une flotte plus élevée qu'uniquement les vélos qui sont sur les stations publiques. C'est dans ce sens-là que cela a été expliqué à la commission. Finalement, l'offre complète est plus large, mais on "*dilue*" le forfait du concept général sur les stations publiques et sur les stations privées.

M. Michel **CLAUDEL** (PSA) tient à saluer tous les Conseillers et il pense que ce soir particulièrement, ils apprécient le fantastique conseil qu'il y a, tant par les échos que l'obligation de ceci ou cela. Pour en revenir aux vélos, l'expérience a déjà été faite, mais il croit qu'en période électorale, tout le monde pense devoir en faire peut-être un peu plus pour les gens de la commune, plutôt que les touristes à qui on va demander de venir à vélo jusqu'à Aigle. Il croit aussi qu'il y a un postulant PLR qui demande même que les TPC transportent les vélos. Alors, si les gens viennent avec leur vélo, pourquoi nous, nous devons en mettre à disposition des touristes ? Parce que ces touristes, ils ne vont quand même pas faire Aigle-la gare-le château à vélo. Et quand il y aura quatre vélos garés, où mettrons-nous le cinquième et le sixième ? Vous posez votre vélo, s'il y a quatre places, c'est fantastique, vous rentrez visiter le château, il y en a cinq qui sont sortis, vous voulez redescendre à vélo et y a plus de vélos. Alors, il n'est pas contre les expériences, mais cela va coûter combien à la commune ? Pendant qu'on est en train de calculer, sur la commune, qui il faut aider, parce que tout le monde tire la corde. Bien sûr, on entend des réflexions comme "*CHF 55'000.- c'est quoi pour la commune ?*" C'est CHF 55'000.- en plus de tout le reste. Il pense qu'il faut bien y réfléchir. C'est gentil d'avoir des vélos, c'est gentil de préparer les élections, mais ce n'est pas à la population de payer des vélos pour les touristes. Et vous voyez-vous en train de faire vos commissions à la Migros avec une pile sous le bras, car vous avez dû l'enlever du vélo électrique ? Il faut réfléchir, mais pour sa part, faire des frais pour faire des frais, c'est bien, mais on risque de nous le reprocher un jour.

M. Grégory **DEVAUD**, Municipal indique prendre les considérations de M. le Conseiller **CLAUDEL**, par rapport au non-fonctionnement de l'ancien système. Il était rigide, avec des installations fixes, coûteuses, peu nombreuses et qui, malheureusement, a fait les frais de cette complication pour l'utilisateur, qu'il soit touriste ou citoyen de la région, à pouvoir profiter de ce système de manière convenable. A l'étranger, un tout autre système est utilisé, comme le « Freeze locking » ; les vélos sont à disposition librement, partout dans les villes, avec uniquement un QR Code à scanner. En quelques minutes, le vélo est libéré, l'utilisateur peut le prendre et le poser où il veut. Cela amène quand même certaines difficultés, beaucoup de communes, notamment en Suisse allemande, se sont opposées à ce système et cela a fait grand foin et beaucoup d'encre dans la presse, de ne pas pouvoir identifier un lieu précis de dépose. Respectivement, gérer une flotte de vélos qui pourraient être déposés là où on ne le souhaiterait pas et parfois dans des états ou d'une manière un peu inconsidérée. Ce système que la Municipalité présente (il avait d'ailleurs présenté à la commission, un vélo issu de ce même système, loué à Rennaz) est précisément l'intermédiaire ; de manière très positive et très légère, il est possible de multiplier les stations, là où il y a de la demande, de l'usage, ceci par un simple marquage au sol et une petite boîte fixée sur la signalisation verticale. C'est donc relativement simple à s'adapter aux habitudes de consommation. Et ce n'est pas uniquement pour les touristes, même si la Municipalité adhère aux vœux de la commission, il est tout à fait pertinent d'intégrer encore plus l'office du tourisme à pouvoir collaborer à la promotion de ce moyen de transport. Mais il faut aussi parler des riverains, des habitants et l'objectif est clairement de construire un réseau. Cela a été déterminant dans le choix du prestataire qui est aujourd'hui sur la Riviera et à Martigny. Il y a eu des discussions, comme écrit dans le rapport et le préavis, avec les collègues Valaisans, avec la commune d'Yvorne également, Rennaz est déjà équipé, de pouvoir vraiment avoir un réseau, que les gens puissent aller d'un point A à un point B sans réelle frontière communale et de pouvoir avoir une utilisation journalière et pouvoir se déplacer assez librement. Les trente premières minutes sont gratuites, dès le moment où un abonnement a été souscrit de CHF 60.-/année. On peut y accéder et se déplacer de manière très libre et il pense que c'est en cela que la proposition est intéressante avec un usage de facilité.

M. le Municipal **DEVAUD** a eu le plaisir de participer à un cours de géographie dans une classe de 9ème à la Planchette, sur la carte des dangers naturels. Finalement, dans les questions-réponses de ces jeunes gens, un élève lui a demandé quand est-ce que la commune va mettre à disposition des vélos dans la ville, comme à Paris. Loin de lui l'idée de comparer Aigle à Paris, mais il trouvait intéressant, venant de la part d'un jeune homme de 13 ans, de dire qu'il est peut-être dans une situation un peu plus difficile, où sa famille n'a pas forcément les moyens d'acquérir un vélo pour tous les jours. Mais demain, pour CHF 60.- par année, il y aura la possibilité d'accéder très simplement à un vélo, aller faire les courses, car il y a un panier et se déplacer à chaque fois d'un point à un autre. La commune espère justement pouvoir multiplier les stations et peut-être diminuer le nombre de vélos, tant il y aurait d'utilisation et de roulement entre les installations. C'était intéressant de partager cette expérience matinale. Il remercie l'Assemblée de soutenir le rapport de majorité, ce préavis et les vœux de la commission.

M. Philippe **BELLWALD** (EA) revient sur le paragraphe en fin de page 2 "*investissement de la ville*" : dans le premier paragraphe, il est dit que les coûts d'investissement pour la création des stations sont minimes. Il avait déjà posé la question lors de la discussion du budget, puisqu'à l'époque, on parlait d'un montant de CHF 55'000.- pour l'exploitation de ces vélos et il s'était intéressé aux infrastructures. On lui a dit : "*Ce n'est pas grand-chose*" et on vient de répéter qu'il y a des lignes de marquage, etc. Enfin, « minime » c'est un mot et il aimerait avoir un ordre de grandeur. Est-ce qu'on parle de CHF 5.-, 50.-, 500.-, 5'000.-, 50'000.- par année ou comme mise de départ ? Ensuite, il lui semble qu'il y a une mécompréhension de la part de la commission, car sur investissement de la ville, on parle du coût annuel. Et là, il s'agit bien de coûts de fonctionnement. Ce n'est donc pas un investissement. Ceci jette quand même un doute sur la façon dont est structurée cette offre qui est soumise ce soir, surtout que, comme l'a relevé Mme CROSET, on passe de 68 vélos, de 40 qui sont payés, il y en a 28 dont les coûts sont couverts par les sociétés privées. Et tout cela lui paraît bien compliqué et pas tout à fait correct.

M. Grégory **DEVAUD** répond que sur l'aspect minime des frais à engager, il ne connaît pas par cœur le montant des brides métalliques. Mais il suffit de faire le nombre de stations x 2 brides métalliques pour fixer la boîte qui est fournie par le prestataire sur un poteau de signalisation vertical, ainsi que 14 ou 16 (selon le nombre de stations) lignes de marquage rouges au sol avec un chablon, lui aussi fourni par le prestataire. Ce sont donc quelques centaines de francs de peinture qui seront nécessaires pour marquer ces stations et quelques achats de quincaillerie avec des frais minimes. En ce qui concerne les coûts annuels, il comprend la

question. D'un autre côté, ce n'est pas une proposition électorale, c'est une proposition qui a déjà été faite en version 1 du budget 2020, à savoir, qu'à fin avril 2019, cette proposition a été déposée sur la table de la Municipalité, cela fait donc déjà quelque temps. Ce même Conseil, dans sa séance de fin d'année 2019 à l'UAPE à la Planchette, a souhaité ne pas maintenir ce montant de CHF 55'000.- au budget et qu'un préavis soit déposé, ce qui est le cas ici. Il aurait effectivement été souhaitable que l'on puisse traiter ce préavis et le budget annuel ensemble. Les aléas de l'ordre du jour et c'est bien cela les prérogatives de Mme la Présidente du Conseil, font que nous traitons aujourd'hui ce montant qui a déjà été validé au budget en termes de coût annuel et que la Municipalité demande de valider pour aller de l'avant. L'appel d'offres a été réalisé, deux offres ont été enregistrées, le prestataire a été choisi par la Municipalité et aujourd'hui, elle peut signifier au Conseil que sur un contrat d'une durée de 5 ans, les coûts annuels effectifs pour la collectivité publique se montent au même montant qu'initialement prévu déjà en avril 2019 dans la préparation du budget communal.

M. Philippe **BELLWALD** a bien écouté la réponse de M. le Municipal DEVAUD et il a une question subsidiaire. C'est de savoir : est-ce que les vélos doivent être au bord de la chaussée, sur les trottoirs, est-ce qu'ils vont occuper des places de parc ? Et si oui, y a-t-il des coûts annexes à cette façon de faire ?

M. Grégory **DEVAUD** répond qu'en ce qui concerne les installations privées, elles seront évidemment sur le domaine privé et à leurs frais. Il voit bien la question de M. le Conseiller communal qui cherche à savoir si, dans le fond, des places de parc, respectivement le rendement de ces places de parc, sera déduit et donc à compter dans les coûts annuels. L'objectif est de pouvoir disposer du domaine public sans suppression de place de stationnement, hormis sur l'un ou l'autre projet qui serait présenté. Et pas non plus sur les trottoirs puisqu'il y a certaines normes à respecter, notamment en vertu de la loi. L'objectif est donc de pouvoir utiliser le domaine public dans le cadre des normes appliquées et garantir un bon flux des personnes et des automobilistes sur la chaussée.

M. Philippe **KAPPELER** (EA) demande s'il y a une estimation du nombre d'abonnements prévus. On parle de grand succès pour certains, de flop pour d'autres.

Mme Maude **ALLORA**, Municipale, répond qu'il n'y a pas de vision par rapport au nombre d'abonnements et s'il s'agit d'un flop ou pas. Elle pense que le plus important est de le mettre en place et laisser la population l'utiliser. Pour compléter la question de tout à l'heure, il y a aussi un public cible pour le déploiement de ce système. C'est aussi les pendulaires qui arrivent à la gare d'Aigle pour aller en zone industrielle. Un partenariat avec les entreprises de la place est aussi prévu. Il faut déjà aller de l'avant et un bilan pourra être fait après utilisation.

M. Philippe **KAPPELER** ajoute qu'il lui paraît important de savoir, car s'il y a 10 personnes, cela fait une rentrée de CHF 600.- alors que s'il y a 1'000 personnes, cela fait CHF 60'000.- de rentrée. Cela peut faire une énorme différence dans les recettes.

Mme Maude **ALLORA** ajoute que cela ne change pas le coût pour la commune.

M. Philippe **KAPPELER** : pas pour la commune, mais pour le prestataire.

Mme Maude **ALLORA** ajoute que le risque pris par l'exploitant ne l'est pas forcément pour la commune. On a aussi intérêt, pour que le réseau se développe, que cela fonctionne bien.

M. Philippe **KAPPELER** pense qu'il y a un intérêt à essayer de savoir si cela vaut la peine d'avoir ou non un prestataire qui va se mettre beaucoup d'argent dans les poches ou qui va en perdre.

M. Clément **REBER**, pour répondre à la question du chiffre d'affaires et pour être plus clair, ajoute que dans le cas de figure proposé ici, il n'y a aucune recette qui est redonnée à la commune. Par contre, le prestataire assume toutes les charges se rapportant au service et notamment, en ce qui concerne le vandalisme qui est souvent un coût qui peut être assez important sur ce type de réseau. C'est entièrement couvert par le prestataire, comme l'entretien, le remplacement des vélos et le déplacement de vélos d'une station à l'autre. Tout cela sont des choses qui sont assurées par le prestataire et qui sont comprises dans les coûts. Cependant, c'est un service en soi que la commune finance. Cela a semblé avoir du sens au sein de la

commission parce que ce service est déjà présent sur la Riviera. Il y a un certain nombre d'informations assez fiables sur les villes proches qui vont aussi s'équiper de ce service prochainement. Cela va permettre d'avoir une continuité du service depuis Vevey jusqu'au-delà d'Aigle, avec à chaque fois, des stations-relais qui seront entièrement compatibles les unes avec les autres. La commission trouvait vraiment intéressant d'être avec ce prestataire-là qui, en l'occurrence, est aussi celui qui a fait l'offre la plus intéressante financièrement. Travailler avec ce prestataire a du sens, car il y a une cohérence d'un même service sur toute une région. Si la commune exploitait son propre système à elle seule, le service serait moins intéressant et il fonctionnerait aussi beaucoup moins bien d'une part et d'autre part, si le prestataire sait qu'il peut proposer ces conditions financières-là, en s'engageant à fournir ce service-là, c'est qu'il est aussi fort de son expérience dans de nombreuses autres villes de la région et qu'il a pu faire ses calculs. M. REBER n'a pas tellement d'inquiétude par rapport à cela et ce n'est pas à la commune de s'en inquiéter.

Mme Anick **BADAN** (UDC) n'est pas d'accord avec le fait de ne pas avoir de chiffre, puisqu'un essai a déjà été fait. L'expérience ayant été faite, on doit bien avoir une idée.

Mme Maude **ALLORA** répond que les deux systèmes ne sont pas forcément comparables. Oui, pour ce qui est du service à la population, sauf que le système de location précédent a été arrêté il y a quatre ans, la location était très compliquée. Là, on parle d'une location très facilitée, avec un smartphone et le déverrouillage du vélo est très facile. La facilité d'utilisation de ce système va encourager les gens à prendre ces vélos, beaucoup plus que le système précédent. C'est pour cela qu'elle ne va pas se lancer dans des comparaisons d'utilisation. A l'époque, si nous avons arrêté ce système, c'est que l'on n'était pas satisfait du prestataire.

Mme Anick **BADAN** : mais pourrait-on avoir quand même un chiffre de ce qui était avant pour avoir une idée ?

M. Grégory **DEVAUD** répond, de mémoire, qu'il y avait quatre stations fixes avec une difficulté de pouvoir se rendre d'une station à l'autre pour déposer les vélos par rapport à une destination et de finalement devoir déposer un vélo dans une station fixe, probablement éloignée du lieu de destination. Aujourd'hui, il y a une multiplicité des stations sur le territoire, avec un dispositif qui est totalement différent. Nous n'avons pas les chiffres par rapport à l'expérience passée il y a déjà un certain nombre d'années, mais nous pouvons dire que le prestataire en question a une grande expérience en la matière. Il y a aussi une analyse qui est faite auprès de la population, un concept de communication est fait par le prestataire pour connaître les envies et les besoins des utilisateurs des quartiers. Cela répond en partie à la question de M. TILLE, pour pouvoir disposer précisément ici ou là, des stations. Et surtout, le nombre de vélos, car c'est cela qui influence aussi. Finalement, c'est un projet qui est évolutif et que l'on peut soutenir sans avoir d'écueil par rapport à la charge de la commune.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Mme la Présidente donne à nouveau lecture des conclusions du préavis N° 2020- 11 et fait passer l'objet au vote :

VOTE SUR LES CONCLUSIONS DU RAPPORT, identiques sur le fond à celles du préavis municipal

En conclusion, la commission a l'honneur, à l'unanimité des membres présents, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal d'Aigle

- **Vu** le préavis N° 2020-11 du 2 novembre 2020 ;
- **Où** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. De valider la mise en place d'un réseau de vélos en libre-service (VLS).

Accepté à la majorité // oui : 37 - non : 9 – abstentions : 9

2.2 RAPPORT-PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2020-20 RELATIF À LA RÉPONSE AU POSTULAT DE M. STÉPHANE TILLE (UDC), DÉPOSÉ LE 12 DÉCEMBRE 2019, DEMANDANT LA MISE EN PLACE D'UN PILIER DIGITAL POUR LA COMMUNE D'AIGLE

M. Clément **REBER** (PLR) donne lecture des conclusions du rapport de la commission.

La discussion est ouverte :

M. Stéphane **TILLE** (UDC) remercie la commission pour le rapport. Dans son postulat, il sollicitait d'envisager un système d'alerte par SMS lors de la mise à jour de la page. Comme le fait si bien la commune d'Ollon. La commission en a-t-elle parlé entre elle ou cette solution a-t-elle été étudiée ? Dans le cas contraire, est-il possible de l'inclure lors de la mise en place du système ?

M. Clément **REBER** répond que ce qui a été communiqué à la commission, c'est que la notification d'ordre automatique n'est pas prévue. Pour la raison que le système étudié est un système qui a pour vocation de mettre une communication passive, c'est-à-dire une communication vers laquelle il faut faire l'effort d'aller et non à une communication active qui vient de manière systématique à toutes les personnes qu'elle pourrait concerner, étant donné que ce pilier comporte de nombreux sujets différents, dans des domaines différents et qui ne sont, a priori, pas censé concerner de manière égale, tout le monde. Ensuite, c'est une question qui pourrait être débattue. Mais la commission n'a pas demandé que ce système soit mis en place.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Mme la Présidente donne à nouveau lecture des conclusions du préavis N° 2020- 20 et fait passer l'objet au vote :

VOTE SUR LES CONCLUSIONS DU RAPPORT, identiques sur le fond à celles du préavis municipal

En conclusion, la commission unanime à l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal d'Aigle

- **Vu** le préavis N° 2020-20 du 28 septembre 2020 ;
- **Ouï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. De prendre acte du rapport-préavis municipal N° 2020-20 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Stéphane TILLE, déposé le 12 décembre 2019, demandant la mise en place d'un pilier public digital pour la Commune d'Aigle.

Acceptation : à l'unanimité

2.3 PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2020-24 DU LUNDI 26 OCTOBRE 2020 RELATIF À UNE RÉVISION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU STAND DE TIR DES GRANDES ILES D'AMONT

M. Marc-Olivier **DRAPEL** (PLR) donne lecture d'une partie du rapport de la commission.

La discussion est ouverte :

Mme Anne **CROSET** (EA) est très heureuse que la commission, dans son rapport, ait indiqué l'importance des informations des différents délégués communaux du Conseil et des différents membres du codir également soient données régulièrement au plenum. Si cela se fait, les recommandations de la Cour des comptes en matière d'information concernant les associations intercommunales seront véritablement prises en compte. Ce qui constituerait un grand progrès par rapport à la situation actuelle. De plus, elle ajoute que si la commission a tout à fait raison d'indiquer que l'avis de la CoFin n'a pas lieu d'être donnée en matière de modifications statutaires, elle aimerait tout de même préciser que les budgets des associations intercommunales doivent être, elle cite : l'art. 6, al. 2 du règlement sur la comptabilité des communes : *"le budget de chaque entente intercommunale est présenté conjointement au budget communal »*. Cela avait été demandé il y a quelques années par M. le Conseiller communal Livio Hurzeler, cette demande n'a pas été suivie des faits. Pour sa part, elle trouve cela regrettable étant donné que l'article du règlement du RCC qu'elle vient de lire est parfaitement clair. Elle souhaite, puisque nous allons entamer une nouvelle législature, que cet article soit dorénavant respecté.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Mme la Présidente donne à nouveau lecture des conclusions du préavis N° 2020- 24 et fait passer l'objet au vote :

VOTE SUR LES CONCLUSIONS DU RAPPORT, identiques sur le fond à celles du préavis municipal

En conclusion, à l'unanimité, à l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal d'Aigle

- **Vu** le préavis N° 2020-24 du 26 octobre 2020 ;
- **Ouï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'adopter les modifications des statuts de l'Association intercommunale du Stand de tir des Grandes Iles d'Amont (AISGIA)

Acception : à la majorité (1 abstention)

2.4 PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2020-25 DU LUNDI 26 OCTOBRE 2020 RELATIF À L'ORGANISATION RÉGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE ET LA CRÉATION DE L'ASSOCIATION

INTERCOMMUNALE "ORPC DU DISTRICT D'AIGLE"

M. Philippe **RANC** (Alt.-Verts) donne lecture d'une partie du rapport.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, elle est close.

Mme la Présidente donne à nouveau lecture des conclusions du préavis N° 2020-25 et fait passer l'objet au vote :

VOTE SUR LES CONCLUSIONS DU RAPPORT, identiques sur le fond à celles du préavis municipal

En conclusion, la commission unanime à l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal d'Aigle

- **Vu** le préavis N° 2020-25 du 26 octobre 2020 ;
- **Ouï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'adopter, tels que proposés, les statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile du district d'Aigle ;
2. D'adhérer à l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile du district d'Aigle.

Acceptation : à l'unanimité

3. RÉPONSES AUX INTERPELLATIONS, POSTULATS, MOTIONS

3.1 POSTULAT INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA PLANCHETTE

M. Pierre-Yves **BRELAZ** (PLR) donne lecture d'une partie du rapport.

La discussion est ouverte :

M. Murat **ERDENIZ** (PSA), étant donné que le postulat vient du PSA, se voit obligé de s'exprimer. Il est clair que le groupe est déçu par rapport à ce qu'il avait proposé. Il l'accepte néanmoins et il suivra l'évolution.

M. Louis **GOY** (Alt.-Verts) se réfère à la discussion générale du rapport de la commission et les propos relatés montrent le fossé qu'il y a encore entre le rapport pour passer de la parole aux actes en matière de politique écologique et les mesures concrètes pour contrer le réchauffement climatique. Le Conseil communal a voté un crédit pour inscrire Aigle dans le processus de certification "Ville Verte". Un tel programme appliqué légalement demandera entre 20 ans et 40 ans pour déployer tous ses effets. Il rappelle que le plan cantonal de réduire énergétiquement les émissions et l'adaptation de Co2, vise l'horizon 2030 déjà. Déployer tous ses effets, alors que faisons-nous ? On aurait pu, d'une part, faire un effet de manche, pour les journalistes, ou du

Bring washing pour les partis politiques, et d'autre part, le rouleau compresseur des habitudes et du pragmatisme local. La commission a donc tergiversé puis s'est ravisée, de penser arborisation en voyant les risques d'amas de feuilles durant 2 mois sur 12. Sans penser qu'il serait aussi possible de planter des pins parasol par exemple, qui perdent moins d'aiguille et qui donnent de l'ombre. Le Conseil communal doit être plus courageux et arrêter les promesses. Il doit être cohérent avec ses décisions. Voilà pourquoi il propose de refuser la réponse de la commission.

M. Pierre-Yves **BRELAZ** a volontairement mis une photo dans le rapport et il ne voit pas ce qu'il faut faire de plus. Il y a déjà 6 arbres le long de la piste des 100 mètres, il y a toute une zone qui est prévue pour que les gens puissent pique-niquer. Il n'est pas possible de mettre des arbres sur le terrain de foot, sur l'autre partie non plus. A présent, il faut que les arbres poussent, grandissent et la zone n'est pas encore à 100% terminée. Il reste quelques arbres à planter, qui le sont peut-être à l'heure actuelle. Mais il faut, là aussi, attendre qu'ils poussent. Sur la zone sportive, il ne voit pas où il est possible de mettre des arbres supplémentaires. Des couverts, il y en a un sur la photo.

Mme Isabelle **RIME**, Municipale, rappelle qu'il s'agit tout de même d'installations sportives. Il est un peu compliqué de planter des arbres au milieu d'une telle zone. Ensuite, le sol a été étudié et celui qui a été mis rejette un maximum la chaleur. Elle comprend la problématique de l'îlot de chaleur, mais cela reste une installation sportive aussi pour les écoles. Mettre des parasols ou des arbres au milieu de la place, cela deviendra plus compliqué de faire du sport.

Mme Anny **HERTIG** (EA) est très surprise de l'intervention de M. le Conseiller GOY, car elle faisait aussi partie de la commission. Il était évident que tout ce que demandait le postulat existait déjà. Mme la Conseillère GENOUD-CHAMPEAUX n'était pas présente durant la séance, elle a elle-même dit par courriel qu'elle était satisfaite par les réponses de la Municipalité quant à ses revendications. Cette commission n'avait pas lieu d'être.

M. Murat **ERDENIZ** ne peut pas laisser dire cela. Pour des raisons évidentes de protection du Covid, Mme la Conseillère GENOUD-CHAMPEAUX a essayé d'anticiper. Elle n'était nullement entièrement satisfaite dans tous les points qui ont été relevés dans le postulat et le PSA n'est pas satisfait non plus de ce rapport. On parle effectivement surtout du Ch. de la Rapille. Il s'agit d'installations sportives où il y a pas mal de passage, il y a des personnes âgées. Ce problème îlot de chaleur, comme l'a dit M. le Conseiller GOY, est vraiment quelque chose qui lui tient aussi à cœur. Ce n'est simplement pas le moment d'en parler plus en détail à présent, mais le PSA attend l'évolution, de voir comment cela va se passer et le groupe reviendra à la charge. Il tient cependant à signaler que Mme la Conseillère GENOUD-CHAMPEAUX a fait le maximum pour essayer de participer à la commission, avant, pendant et après. Il déplore que cela soit marqué « 0 » en présence, sur le rapport.

La parole n'étant plus demandée, elle est close.

Mme la Présidente donne lecture des conclusions de la prise en considération du postulat de Mme Marie-Dominique GENOUD-CHAMPEAUX pour le PSA et fait passer l'objet au vote :

Refus de prise en considération du rapport relatif à l'étude du postulat de Mme Marie-Dominique GENOUD-CHAMPEAUX, pour le PSA

Les conclusions sont acceptées à la majorité // oui : 47 – abstentions : 8

3.2 MOTION BERNARD BOREL : POUR UNE TRANSITION À LA CULTURE SANS AGROCHIMIQUES SUR LES PARCELLES VITICOLES ET AGRICOLES COMMUNALES

Mme Martine **CHESEAUX** (PLR) donne lecture du rapport de la commission

La discussion est ouverte :

M. Grégory **DEVAUD**, Municipal, remercie la commission pour son travail, pouvoir échanger sur cette thématique a été très constructif. Il confirme l'appui de la Municipalité de transformer cette motion et au renvoi de ce postulat dans le sens où il faut établir un rapport et un état des lieux. Il avait pris l'engagement de fin mars lors de la commission, d'abrèger un petit peu. Le planning est un peu court, il faudra faire au plus vite. Cela nécessite un peu d'analyse, notamment pour bien définir le périmètre de l'intervention pour avoir un rapport explicite et complet sur les typologies de bio ainsi que différentes notions qui ont été évoquées dans la commission. Il a échangé avec le postulant juste avant le Conseil ; l'objectif est de sortir, de ne pas attendre les votations du mois de juin et il pense ici, pouvoir présenter un rapport intermédiaire qui sera transmis au bureau et donc aux Conseillers communaux d'ici à la fin du mois de mai, voire début juin, mais avant les votations. Dans le sens de tenir les engagements et d'avoir un petit rapport explicatif. Ensuite et en fonction de ces décisions des votations et des chambres fédérales sur la politique agricole 2022, le débat va pouvoir être relancé déjà en juin, puis ensuite dans la législature à venir sur les mesures potentielles à prendre en termes de durabilité et de protections climatiques de nos domaines agricoles.

La parole n'étant plus demandée, elle est close.

Mme la Présidente donne lecture des conclusions de la prise en considération de la motion de M. le Conseiller Bernard BOREL pour Alt.-Verts et fait passer l'objet au vote :

Prise en considération et renvoi en Municipalité pour étude et rapport de la motion de M. Bernard BOREL, au nom du groupe Alternatives-les Verts, relatif à « Pour une transition à la culture sans agrochimiques sur les parcelles viticoles et agricoles communales », transformée en POSTULAT.

Les conclusions sont acceptées à la majorité // oui : 50 – non : 3 - abstentions : 2

4. MOTIONS DÉPOSÉES

5. POSTULATS DÉPOSÉS

5.1 POSTULAT "UNE MULTIMODALITÉ ACCESSIBLE"

M. Fabrice **COTTIER** (PLR) donne lecture du postulat.

La discussion est ouverte :

Mme Maude **ALLORA**, Municipale, remercie M. le Conseiller COTTIER pour son postulat. Il s'agit effectivement d'une problématique qui nous concerne de plus en plus et qui parle. La Municipalité propose donc de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

M. Louis **GOY** (Alt.-Verts) s'étonne que la Municipalité n'informe pas le Conseil communal et le postulant que son rayon d'action est purement consultatif vis-à-vis de la politique tarifaire des entreprises de transports publics. Catégoriser les usagers ne serait-elle pas une fausse bonne idée ? Le faire, c'est prendre le risque de devoir considérer les personnes handicapées, les parents avec bébé, des poussettes, les personnes âgées comme de facto, prioritaires vis-à-vis des cyclistes, méritant que ceux-ci ne puissent pas être enclin à donner du travail à la Municipalité qui a du pain sur la planche pour cette fin de législature. Il s'abstiendra donc ce soir de donner sa voix à cette proposition.

La parole n'étant plus demandée, elle est close.

Mme la Présidente fait passer l'objet au vote :

Prise en considération et renvoi en Municipalité pour étude et rapport du postulat de M. Fabrice COTTIER (PLR) et consorts intitulé : « Une multimodalité accessible ».

Acceptation : à la majorité // oui : 33 – non : 11

6. INTERPELLATIONS DÉPOSÉES

6.1 INTERPELLATION "IMPLICATION DE L'ATALC DANS LA PROMOTION, LE MARKETING ET L'ANIMATION DE NOTRE COMMUNE"

M. Pierre-Yves **BRELAZ** (PLR) donne lecture de l'interpellation.

La discussion est ouverte :

M. Philippe **RANC** (Alt.-Verts), à la lecture de la dépêche, est un peu contrarié et il tient à partager son point de vue et son expérience. Il a eu le bonheur de pouvoir travailler dans le domaine du tourisme pour la région de la Riviera. C'était l'époque où la création d'une marque avait été tentée, qui s'appelait « Montreux-Riviera » qui fusionnait Vevey, Montreux, Villeneuve et Lavaux. Quatre mentalités et des gens très compliqués à gérer. Il avait la charge d'être coordinateur d'événements. Ce n'était pas simple, il y avait des jolis événements avec des esprits de clocher extrêmement puissants au sein d'une dizaine de sociétés locales rien que pour la seule et unique commune de Montreux. Cet esprit de clocher, il l'a combattu pendant les 5 ans durant lesquels il a travaillé dans cet office du tourisme, car ce n'est pas ainsi que l'on construit le tourisme ou que l'on construit une région. Il croit que, connaissant ce qui a été fait aussi à l'ATALC, en ayant eu des contacts aussi avec l'ancien directeur, ce sont des régions, ce n'est pas juste une commune. Ce n'est pas juste de l'argent investi ici pour des manifestations qui ne concernent pas Leysin, les Mosses, c'est dans un monde globalisé. Encore plus dans un tourisme qui doit faire avec le Covid. Ce n'est pas comme cela qu'on réussit. De son point de vue, les questions de cette interpellation n'ont pas lieu d'être.

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, donne lecture de la réponse de la Municipalité :

« Dans son intervention, M. le Conseiller communal Brélaz s'interroge sur l'utilisation de la subvention annuelle octroyée par la Commune d'Aigle à l'Association touristique Aigle-Leysin-Col des Mosses (ATALC).

Toutefois, avant de répondre aux questions, la Municipalité souhaite apporter quelques éléments chiffrés concernant l'ATALC et ses activités.

La subvention communale, d'un montant de CHF 238'000.- en 2019, couvre notamment :

o Loyer des locaux auprès de la commune :	CHF	20'400.-
o Charges salariales	CHF	160'000.-
o Autres frais fixes (frais de bureau, informatique, etc.)	CHF	22'500.-
o Enveloppe sponsoring	CHF	15'000.-

Au niveau de l'offre touristique, les nouveautés de la saison d'hiver 2020 comportent les manifestations/animations suivantes : « Culture & Patrimoine » (Visite du château + une cave, dégustation du terroir, Espace Graffenried), « Attention des vélos » (Visite, initiation, repas au CMC) et « Après-midi en famille » (animation à choix, repas, chasse au trésor, chocolat chaud).

Les projets suivis et pour lesquels un engagement intense sera consenti en 2021 sont :

- o Nouveau site internet - Site commun Alpes vaudoises et plateforme commerciale
- o Elaboration d'un nouveau plan promenades pour l'été 2021
- o Elaboration d'un plan vélo pour l'été 2021
- o Mise à niveau du Sentier des vignes
- o Intégration de la marque Vaud+
- o Développement d'un nouvel hôtel à Aigle (appui stratégique)

La Municipalité répond, par la présente et de la manière suivante, aux questions de l'interpellateur :

1. Selon le rapport de gestion 2019 de l'ATALC, Fr. 316'000.- sont utilisés pour la promotion et la prospection. Quel est le pourcentage de ce montant investi pour promouvoir notre Commune ?

- *La subvention aiglonne à l'ATALC représente 18% du total des subventions (Leysin 62 % et Ormont-Dessous 20 %). S'il y aurait une certaine logique à attribuer les fonds marketing proportionnellement à la participation de chaque commune, ce n'est évidemment pas le cas puisque les efforts marketing et promotionnels couvrent toujours les 3 destinations, avec une valorisation du positionnement de chacune d'elles. Une bonne partie de la promotion faite dans le cadre de l'ATALC impacte Aigle directement, comme cela sera développé dans les réponses suivantes.*

2. Comment ce pourcentage est-il utilisé par notre Commune ?

- *L'utilisation et les retombées pour la Commune sont notamment et évidemment les suivantes :*
 - o Renforcement de son attractivité et du nombre de visiteurs, tous secteurs confondus.
 - o Mise en valeur des prestataires par l'élaboration de brochures thématiques, d'animations, d'offres touristiques et œnotouristique et d'événements.
 - o Soutien promotionnel, logistique et financier de manifestations locales :
 - o Ailyos (organisé et financé par l'ATALC)
 - o Aigl'in Music
 - o Salon de la Montagne
 - o Halloween
 - o Aigle s'éclate
 - o Championnats suisses de gymnastique organisés par FSG Aigle-Alliance
 - o Parcours balade œnotouristique Chablais
 - o Mondial du Chasselas
 - o Mondial de Bruxelles

L'ATALC soutient les événements qui lui sont annoncés en mettant son réseau et ses supports à disposition. Dans la mesure du possible, elle peut apporter un soutien financier. Le staff de l'ATALC est aussi mis à contribution pour apporter ponctuellement un soutien logistique, notamment dans le cadre suivant :

- o Cotisation à Suisse Tourisme pour la promotion de l'œnotourisme.
- o Gestion panneaux lumineux + webcam de la commune pour la transmission des manifestations.
- o Tournée des acteurs touristiques 2 fois/année avec la documentation ATALC.
- o Synthèse des activités 2019 présentées dans le rapport de gestion de la Commune pour l'année correspondante.

3. Quel est le pourcentage (EPT) dévolu à l'animateur engagé par l'ATALC destiné à l'organisation des activités aiglannes

- *Les projets relatifs à l'animation aiglonne sont assurés par l'équipe d'Aigle. La mise en œuvre dépend*

ensuite du type de projets. La coordination générale est toutefois assurée par Mme Aurélie Bertholet, ancienne responsable accueil, événements du château. Depuis le printemps 2020, L'ATALC a mis en place un « team promotion » composé de spécialistes events, multimédia, web, contenus et réseaux sociaux, auquel sont associés les répondants animations de chaque destination. L'organisation reste flexible afin de pouvoir renforcer ponctuellement l'une ou l'autre des destinations selon les projets. Cela permet également d'avoir une vision d'ensemble au niveau de l'axe touristique et de favoriser les synergies, en termes d'animation notamment.

Il convient de préciser que l'ATALC souhaite ardemment optimiser la collaboration avec l'association des commerçants et la mise à disposition de compétences spécialisées pour assurer l'animation de la ville, sur la base d'un plan d'action annuel commun et coordonné. Le potentiel de développement est important et les soutiens alloués par la commune pour encourager cette dynamique vont dans le même sens.

4. Dans les comptes du rapport de gestion 2019 de l'ATALC figure un montant de Fr. 239'355.- imputé aux animations et manifestations. Quel pourcentage est investi en faveur de notre Commune ?

- Dans le même ordre d'idée que le point 1, les montants indiqués concernent l'axe en général et il est difficile d'attribuer un pourcentage à chaque destination. Même si le siège de l'ATALC est basé à Leysin avec les « services centraux » (administration, RH, comptabilité, marketing, etc.), il y a une véritable volonté de valoriser chaque site et de développer les offres et partenariats touristiques en fonction des spécificités des destinations. Un effort particulier est mis sur le développement de projets qui mettent en avant la complémentarité des sites et le traitement de l'axe touristique comme une seule entité. Les nouvelles brochures thématiques, la manifestation Ailyos, les projets dans le vélo, la randonnée, la Semaine du Goût, etc. vont dans ce sens et permettent de valoriser l'ensemble des activités de la région.

5. Quels sont les critères d'attribution des subventions en faveur d'organisations locales pour diverses manifestations régionales, cantonales, nationales ou internationales

- Au niveau de l'ATALC, les soutiens favorisent évidemment les projets émanant d'organisations locales, mais l'aspect de l'adéquation entre les projets et le positionnement et les points forts de chaque destination est important, afin de rester cohérent et efficient dans la stratégie de promotion. La Commune favorise également les initiatives locales et intéressantes tant pour la population que pour favoriser l'attractivité pour des visiteurs externes.

6. Au niveau de la taxe de séjour pour notre Commune, merci de nous communiquer le montant annuel encaissé et comment est-elle utilisée et réinvestie

- Au titre de la taxe de séjour, la Commune a encaissé un montant de CHF 35'012.30 en 2019. Ce montant est porté au budget communal et participe donc au montant de la subvention annuelle versés à l'ATALC.

En vue des enjeux complexes et des projets ambitieux dans notre région, notamment dans le domaine touristique, il est plus que jamais important de soutenir les activités de l'ATALC. Dans une période où chacun redouble d'énergie pour mettre en avant sa destination et face à l'effervescence d'offres diverses, la Commune doit, via l'ATALC, renforcer encore davantage sa présence sur les marchés et encourager les différentes institutions dans leur collaboration pour garantir un développement pérenne et serein de la ville, dans l'intérêt de tous ses acteurs. »

M. Pierre-Yves **BRELAZ** remercie M. le Municipal DUROUX pour ses réponses. Il va les analyser et il reviendra si nécessaire.

M. Alexandre **FAVRE** (PLR), pour être formel, demande pourquoi la discussion est ouverte sur une interpellation. En fin de compte, il s'agit d'une question posée à la Municipalité et le Conseil n'a pas à

intervenir.

Mme la Présidente répond que du moment qu'il y avait une réponse, il est intéressant que M. BRELAZ puisse dire si la réponse qui a été donnée de suite lui convient et elle est d'avis que les gens puissent s'exprimer.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

6.2 INTERPELLATION "AFFICHAGE AU PILIER PUBLIC DES DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DU 10 DÉCEMBRE 2020 MODIFIÉES PORTANT SUR LE PRÉAVIS 2020-19"

Mme Isabelle **RIME**, Municipale sollicite Mme la Présidente pour renvoyer cette interpellation. Comme le Conseil communal n'a pas reçu de procès-verbal et qu'il s'agit d'un objet qui a été porté à l'ordre du jour de la séance de Conseil du 10 décembre, elle demande de la mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance de Conseil.

Mme la Présidente répond que cette interpellation porte bel et bien sur une décision qui a été prise le 10 décembre. Mais elle porte surtout sur le fait que les décisions qui ont été affichées ne correspondaient pas aux décisions du Conseil. Le procès-verbal a déjà été établi par la secrétaire, mais il n'est pas encore validé. Elle ne voit pas pour quelle raison l'interpellation ne peut pas être déposée ce soir. Elle propose à Mme la Municipale d'y répondre une fois le procès-verbal reçu.

Mme Isabelle **RIME** accepte d'entendre l'interpellation mais y répondra au prochain Conseil.

M. Philippe **BELLWALD** (EA) donne lecture de l'interpellation.

6.3 INTERPELLATION « ANNULATION DES CONTRÔLES DENTAIRES 2020-2021 »

Mme Isabelle **RIME**, Municipale, répond que la décision d'annuler les contrôles dentaires n'a pas été prise par la Municipalité, mais en accord avec les écoles. Elle rappelle qu'en ces temps de pandémie, faire des contrôles dentaires à chaque enfant nécessite de désinfecter le matériel après chaque contrôle. Cette décision a été prise, car lors de l'année 2020, organiser ce contrôle était quelque chose de lourd pour les écoles. Ensuite, cet examen est laissé au budget ; tous souhaitent tellement que la situation sanitaire se stoppe et revenir à une vie normale. Les contrôles se feront dès que la situation le permettra, ce n'est pas un souci pour la Municipalité. Ces contrôles ont seulement été repoussés. Elle rappelle que cette décision a été prise avec la Direction des Ecoles et en partenariat avec la Municipalité. Les parents ont peut-être été informés par le Directeur M. Hermann, mais elle ne peut le confirmer.

Mme Anne **CROSET** remercie Mme la Municipale RIME pour ces précisions. Elle souhaite une réponse écrite sur les quatre points soulevés.

Mme Isabelle **RIME** s'engage à donner une réponse écrite.

Mme la Présidente indique que cette réponse sera mise à l'ordre du jour et mise en discussion.

7. RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA COMMISSION EEG

M. Jacques **VACHERON** (PLR) donne lecture de la communication :

« La commission s'est réunie à ce jour à trois reprises et a pu compter sur les présences ponctuelles et régulières de Mmes Rime (Municipale) et Roulin (Cheffe de division) ainsi que MM. Graber (architecte), Rimet (chef de projet et représentant du MO), et M. Borloz (Syndic).

Une lettre de mission a pu être établie avec la validation de l'unanimité des membres. En se basant principalement sur le devoir de surveillance et sur son champ de compétence tout en restant dans le cadre légal défini par la législation. Cette lettre de mission est actuellement en cours de rédaction et sera soumise à la Municipalité pour sa validation définitive.

La mise à l'enquête sera publiée le 8 février 2021. Dès que vous pourrez la consulter, vous pourrez constater que le bâtiment sera implanté 12 mètres plus à l'ouest que prévu initialement. Ceci par volonté de décalage par rapport au bâtiment électrique de la Romande Energie.

Il a, en effet, été décidé, pour des questions de coût et d'économie, de laisser ce bâtiment en l'état. Et plus d'intégrer toute cette technique dans le nouveau bâtiment communal. Il sera toutefois relooké dans l'esprit de l'EEG afin d'avoir une unité visuelle.

Pour des questions liées également au coût, mais surtout au niveau du développement durable, le revêtement de la toiture et des façades ne se fera finalement pas en cuivre. La toiture sera étanchée commune une toiture plate traditionnelle pour être ensuite recouverte de cellules photovoltaïques sur la totalité de la surface. Pour les façades, la Municipalité a, dans un premier temps, retenu trois options possibles. Soit du zinc naturel, de l'aluminium brossé ou du bois brûlé. Et c'est finalement l'aluminium brossé qui a été retenu.

Un appel d'offres a été publié le 16.01 sur le Simap (système d'informations sur les marchés publics en Suisse) pour les CFC (Code Frais de Constructions) suivants :

- 172 – Enceinte de fouille
- 211 – Travaux de l'entreprise de maçonnerie
- 201 – Fouille en pleine masse

Les documents pour les entreprises soumissionnaires sont disponibles depuis le 18 janvier sur la même plateforme. Le délai de retour de ces offres a été fixé au 25 février 12h00.

Le CFC 214, construction bois, devrait également être publié à cette date, mais l'ingénieur du bureau Pragma n'a pas pu finaliser en même temps que les trois autres. Ce CFC sera donc publié en même temps que les techniques.

Malgré ces divers retards et décalages, le premier coup de pioche est toujours prévu en juin et l'installation du chantier en GO en septembre ».

Mme Isabelle **RIME**, Municipale, remercie la commission pour les échanges fort intéressants et la Municipalité se réjouit de pouvoir continuer à travailler ensemble.

8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- M. Marc-Olivier **DRAPEL** (PLR) rebondit suite à l'information de M. le Municipal DUROUX concernant les bons de la commune d'Aigle "Aides aux entreprises". Il a bien compris qu'il y avait actuellement un montant de CHF 220'000.- vendu aux citoyens aiglons, mais il est quelque peu déçu du montant si bas qui a été vendu depuis le 1er décembre. Il a fait partie de la commission traitant le préavis à caractère d'urgence 2020-18 "Soutien aux entreprises Covid-19" et dans son rapport, la commission faisait part de son souhait que l'utilisation soit faite le plus rapidement possible afin de soutenir les commerçants et entreprises, avec notamment un point qui disait qu'au 15 janvier 2021, voire avant, selon l'évolution, un bilan devait être tiré, ce qui a été fait. Selon le préavis municipal, la décision était d'ouvrir la vente des bons aiglons à tous, dès fin avril. Il pense que c'est le moment maintenant que ces bons soient vendus le plus rapidement possible à la clientèle des commerces aiglons, qu'ils ne soient pas destinés uniquement aux citoyens aiglons, mais aussi aux clients des commerces aiglons qui se trouvent dans les Alpes vaudoises ou dans le Chablais valaisans. Il ne faut pas attendre le 1er mai pour ouvrir enfin cette vente, surtout qu'il reste encore cinq fois le montant qui est prévu. On peut aller jusqu'à 1 million avec CHF 240'000.-, c'est le moment d'accélérer ces ventes de bons aiglons. De plus, la commission avait également expliqué, comme mentionné dans le rapport, que les citoyens qui avaient déjà utilisé leurs droits aux bons, devraient avoir la possibilité d'en souscrire à nouveau. C'est le moment d'ouvrir encore une fois les vannes pour que les clients aiglons puissent à nouveau bénéficier de ces bons et puissent les utiliser dès la réouverture des commerces au mois de mars, il l'espère. Il attire l'attention du Conseil communal ainsi que celui de M. le Municipal DUROUX qu'il est quand même surprenant et dommage de retenir des frais, des commissions aux commerçants qui présentent des bons pour encaissement. Les commerçants ne reçoivent pas l'entier de la valeur du bon initial. Il rappelle qu'il s'agit de bons dit « Aides aux entreprises ». Ce n'est pas une question, il n'attend pas forcément une réponse, mais c'est le moment de faire quelque chose avec ces bons, car ce qui a été fait, à son avis, n'est pas suffisant.

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, a pris bonne note des remarques de M. le Conseiller DRAPEL. A ce jour, la commune a vendu 1'028 bons pour un montant CHF 278'000.-, dont CHF 174'879.10 ont déjà été encaissés. Effectivement, dans le préavis, la Municipalité se réservait la possibilité d'élargir la vente de ces bons aux acheteurs "non-aiglons" et en a déjà parlé entre elle. Elle a observé qu'effectivement les bons avaient un peu peine à démarrer. Elle espérait aussi que les chalands et citoyens aiglons profitent de ces bons pour les fêtes de fin d'année, raison pour laquelle elle a laissé passer les fêtes. Elle remettra cette question à l'ordre du jour de la Municipalité afin de pouvoir prendre une décision plus rapide. Le but étant bien sûr d'aider non seulement les commerces, mais aussi toutes les entreprises qui participent à cette action.

Il rappelle tout de même que c'est le citoyen aiglon qui va financer ce 20% qui sera accordé aux chalands qui viennent de l'extérieur de la commune.

En ce qui concerne les frais aux commerçants, c'est la plate-forme qui l'a proposé dans ce sens-là, mais il rappelle que chaque commerçant ou entreprise qui fait une transaction via une carte de crédit a aussi des frais qui lui sont retenus. La Municipalité est partie du ce principe qu'elle ne supporterait pas les frais pour la transaction commerciale.

- Mme Anne **CROSET** (EA) revient très brièvement dans les "divers", à la communication de M. le Conseiller VACHERON concernant l'EEG. La commission qu'il préside est une commission du Conseil et il lui paraît parfaitement normal que non seulement, elle renseigne le Conseil quant à l'avancée des travaux, mais également qu'elle ait l'occasion d'écouter le Conseil et cas échéant, de répondre aux questions du corps délibérant. Dès lors, elle se permet de reprendre une question que M. le Conseiller CLAUDEL avait posée à la Municipalité bien avant la première séance de la commission EEG. Il avait, à cette occasion, mentionné le fait que le carottage avait été effectué. L'information est donc tombée dans le domaine public. C'est pourquoi, elle aimerait savoir quel est le résultat de ces prélèvements. Cela paraît important pour la suite du projet. Elle souhaite que M. le Conseiller VACHERON réponde au Conseil. S'il préfère le faire par écrit, libre à lui, mais elle pense qu'en l'absence d'une véritable séance d'échange entre la commission et le plenum, il est important que l'information circule sur un élément qui tombe dans le domaine public.

M. Jacques **VACHERON** s'attendait à devoir répondre à quelques questions ce soir. Il propose, sur la base de ce qui sera inscrit au procès-verbal, d'y répondre au prochain Conseil.

gare. Cela va de mieux en mieux, mais c'est de plus en plus la catastrophe. Il y a des jolis panneaux de stationnement interdit et il n'y a jamais eu autant de voitures le long de la Migros. Il pense qu'il faut commencer à habituer les gens au fait que cela sera une zone de dépose et non de stationnement. La commune va mettre deux agents qui vont coûter une fortune pendant 1 ou 2 mois, alors que l'on peut simplement mettre des panneaux de stationnement interdit. Il existe aussi des panneaux où il est écrit "strictement interdit". La commune en a sûrement. Il faut déjà faire l'essai comme cela, car les gens sont en train de prendre l'habitude de parquer le long de la Migros. Les cars déboîtent d'un coup l'autre côté, il n'y a pas de ligne qui délimite ceux de droites, ceux de gauches, il fait comment celui du milieu ? Cela vaut la peine de commencer à éduquer les gens.

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal prend bonne note de la remarque de M. le Conseiller **CLAUDEL** et assure que la Municipalité va faire le nécessaire pour être encore plus présent sur la place de la gare. Il rappelle que cet endroit est en pleine mutation et que son aménagement est provisoire. Un préavis important a d'ailleurs été voté pour l'aménagement définitif de cette place. Elle va prendre garde et veiller à bien éduquer les contrevenants à ces directives.

Il n'y a plus d'intervention, **Mme la Présidente** clos la discussion à 22h32.

CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

La présidente :

Catherine KRUMEL

La secrétaire :

Véronique DELADOEY

